

# L'influence des grammaires latines de l'Antiquité et du moyen-âge sur les *Lays d'Amors*

Kazuko TADA

## A. Les sources de l'auteur des *Lays*

Dans le traité de phonétique, les éléments sont empruntés aux grammairiens latins, surtout à Donat, à Isidore de Séville et à Priscien dont le nom est cité plusieurs fois dans le chapitre sur l'accent. Mais la théorie de l'accent a été reprise dans l'œuvre d'Alexandre de Villedieu et de ses épigones (par exemple, Evrard de Béthune, Jean de Gênes (1)).

Quant à la versification, l'auteur des *Lays* a emprunté certaines combinaisons de versifications à Alexandre de Villedieu (surtout aux chapitres X et XII du "Doctrinale") C'est pour cela que nous supposons que l'auteur appelle Alexandre un "Versificayres".

Le traité de rhétorique vient de Donat, d'Isidore de Séville, d'Alexandre de Villedieu, d'Evrard de Béthune (2) et de Jean de Gênes. G. Molinier a puisé vraisemblablement le nom de quelque figure à Alexandre chez qui l'exposé sur les figures est très complet. Il cite ici aussi le nom de "Versificayres (Alexandre ?) (3).

Quant aux sources de la grammaire qui est renfermée dans le tome II de la rédaction en cinq livres par Gatien-Arnould, nous en donnerons plus loin une description détaillée. Dans l'immédiat nous nous contentons de citer quelques grammairiens qui ont inspiré notre auteur. Comme sources classiques, les oeuvres de Donat et de Priscien sont également d'incontestables sources des *Lays*. A ces deux principaux grammairiens romains, il faut joindre Isidore de Séville, Aristote et "li antic nature phylozophe" dont nous ne pouvons pas préciser les noms (4). Il est intéressant de trouver le nom d'Aristote dans les *Lays*, quand nous tenons compte du fait que l'Université de Toulouse, dès sa fondation en 1229, enseignait la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote, pour se faire de la publicité, tandis que l'enseignement de ces deux livres était interdit à l'Université de Paris et l'interdiction se renouvela en 1215 et en 1228.

Les sources médiévales de l'auteur sont P. Hélie, les Modistes, Alexandre de Villedieu, les anonymes (y compris les auteurs des manuels pratiques de son temps) et le "Phylozophe" qu'on trouve cité dans ses considérations sur le nom et qui devait être un des Modistes (ou Aristote qui était appelé le "Phylosophe" par excellence au Moyen-Age). Cependant non seulement les théories de Priscien (et de Donat) ont été transmises aux *Lays* grâce aux commentateurs médiévaux, mais encore l'auteur a pu puiser directement la plupart des définitions des parties du discours dans l'ouvrage de Priscien, comme l'écrit J. Anglade.

Pour ce qui est des sources indigènes, notre auteur était au courant des ouvrages d'Uc Faidit (*Donatz Proensales*) et de Raimon Vidal de Besaln (*Las Razos de Trobar*, 1240), bien que nous

ne trouvions qu'une fois le nom de ce dernier, qui était à la fois grammairien et troubadour catalan (5). On découvre pourtant des points communs entre notre auteur et ses deux devanciers de la grammaire de l'occitan; par exemple, pour notre auteur et pour R. Vidal, le respect de l'usage des bons et anciens troubadours est primordial; Faidit et l'auteur des *Leys* conjuguent souvent les verbes avec les pronoms sujets, tandis que R. Vidal ne met pas en général les pronoms sujets, sauf en cas de nécessité. Notre auteur partage avec Faidit les théories sur l'emploi du conditionnel, de l'optatif et de l'imparfait de l'indicatif et celle sur l'i de la première personne du singulier, et il traite des mêmes terminaisons et désinences que celles de Faidit: -a (en nom masculin), -ens, -ana, -ayre.

Quant aux rapports entre les *Leys* et le *Doctrinal de Trobar* (daté de septembre 1324) de R. de Cornet, ce doit être celui-ci qui emprunta aux *Leys*, car R. de Cornet avait assisté aux conférences faites avant la fondation de la Compagnie (1323). L'ordre chronologique rend possible quand même la connaissance de "Doctrinal" de la part de l'auteur des *Leys* (achvées en 1356) (6).

Enfin, les troubadours que l'auteur des *Leys* cite ne sont pas très nombreux: c'est N'At de Mons qui est cité le plus souvent (7), ainsi que Riambaut de Vaqueyras, Arnaut Daniel; l'auteur connaissait une seule pièce de Peire Vidal et une autre de Rigaut Barbezieux. De plus il n'ignorait pas sans doute l'existence de Peire Cardinal ni celle de Guilhem (Guillaume) Figueira. J. Anglade relève Giraut de Borneil parmi les anciens troubadours ("trobadors antics") auxquels notre auteur fait souvent allusion (8).

## B. La conception de la grammaire

La conception de la grammaire selon notre auteur suit la tradition philologique antique qui regardait la grammaire comme un "art" ou une "connaissance empirique" (1); en effet, la grammaire a, dans les *Leys*, pour but d'apprendre à bien parler, à bien écrire et à lire; le sens étymologique des mots grecs employés pour désigner la grammaire est donc conservé: "γραμματική(τέχνη)" (apprentissage de la lecture et de l'écriture), et "γραμματιστική", dérivé de "γραμματιστής" (le maître qui apprend à lire et à écrire). Nous restituons la définition du rédacteur des *Leys* et celle de P. Hélie:

*Leys* : Grammatica es fondamens et porta et  
intramens de totas autras sciensas;  
et essenha nos a parlar et escriure bona  
orthographia e legir adreytament ses  
vici de barbarisme e de soloecisme. (*J. A. T. II, P. 81*)  
(C'est nous qui soulignons.)

P. Hélié: “Grammatica est scientia gnara recte scribendi et recte loquendi (P. 1,5ème ligne).  
(...) Huius ergo artis officium est litteras congrue in sillabis, sillabas in dictionibus,  
dictiones in orationibus ordinare et easdem competenter pronunciare ad vitationem  
soloecismi et barbarismi (P. 2,4ème-6ème lignes, *ibid.*)”.

(C'est nous qui soulignons.)

Notre auteur emprunte sa définition à P. Hélié, et peut-être à Isidore de Séville qui formule ainsi la définition de la grammaire: “Grammatica est scientia recte loquendi, et origo et fundamentum liberalium litterarum (ERYM. LIB. IV). Mais la définition de P. Hélié n'est qu'un épigone de Martius Capella, d'Isidore, sans parler de Guillaume de Conches (2), et d'autres grammairiens romains (3). Or, dans l'Antiquité tardive, la grammaire comprenait deux parties: la partie définitionnelle qui correspond à l'“Ars”, et la partie exégétique qui s'occupe des commentaires de textes. Par exemple, Audax précise ainsi les domaines grammaticaux:

“Grammatica quid est ? Scientia interpretandi poetas atque historicos et recte scribendi loquendique ratio (4).” Ce n'est qu'une simplification des 6 classes que Denys de Thrace établit: 1) la lecture correcte 2) l'explication des expressions littéraires 3) la rédaction 4) l'étymologie 5) l'élaboration des régularités analogiques 6) l'appréciation des compositions littéraires (5). Les grammairiens pédagogiques médiévaux mirent l'accent sur la partie définitionnelle, et les maîtres de la Renaissance, puis plus tard, les auteurs de la grammaire de Port-Royal insisteront sur l'importance du “bien parler” dans la partie définitionnelle. D'autre part, pour les Modistes, la grammaire est la science qui étudie les mécanismes logiques du raisonnement, ou pour emprunter une expression de D. Scotus, “la science organique” (6).

Il est intéressant de signaler que l'auteur des *Leys* comme Isidore ne considèrent la grammaire que comme base ou point de départ des sciences; la grammaire, qui apparut la dernière dans l'histoire de la science antique, en arrive à être classée la première des sept arts libéraux au Moyen-Age (surtout chez les Modistes); le secteur autonome de la grammaire eut pendant longtemps du mal à se préciser, par rapport à la philosophie, à la philologie et à la rhétorique qui étaient devenues des sciences à part entière.

L'auteur des *Leys* qui avait emprunté quelques théories centrales aux Modistes n'a pas repris leur conception de la grammaire.

### C. Le classement des parties du discours

Suivant l'enseignement des grammairiens anciens et médiévaux, les *Leys* comportent huit parties du discours. Priscien tient à la classification des Alexandrins, mais il a placé l'interjection à la place de l'article, que ceux-ci avaient compté en grec parmi les parties du discours. Pourtant, il est indécis, quant au nombre des parties du discours; il ne met nulle part en évidence la distinction des huit parties du discours. (Selon P. Hélié, il suit Priscien en n'en retenant que sept. cf. *Summa*,

éd. L. Reilly, ligne 767)

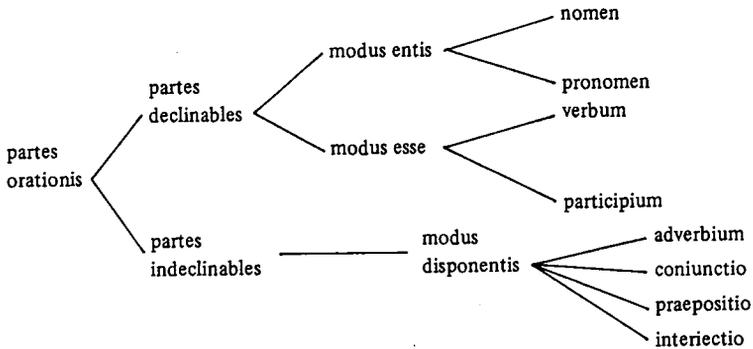
Les grammairiens médiévaux qui avaient tiré la matière de leurs études des grammairiens romains rendirent définitifs l'établissement et l'ordre des huit parties du discours. Quant à l'ordre de ces huit parties, en général, les écrivains médiévaux suivaient celui de Donat, bien que Siger de Courtrai ne l'ait pas fait : le classement de Siger est très voisin de celui de Priscien (1). Priscien et P. Hélie se trouvent en désaccord avec Donat, Servius (commentateur de Donat), Isidore de Séville, Cleorius et la plupart de grammairiens médiévaux: G. Molinier, R. Vidal, Faidit, D. Scot (2), Jean de Bâle et Evrard de Béthune. Voici la comparaison des ordres adoptés par les uns et les autres:

Priscien et P. Hélie :		Donat et les grammairiens du Moyen-Age :
1° le nom	} déclinables	1° le nom
2° le verbe		2° le pronom
3° le participe		3° le verbe
4° le pronom		4° l'adverbe
5° la préposition	} indéclinables	5° le participe
6° l'adverbe		6° la conjonction
(7° l'interjection)		7° la préposition
8° la conjonction		8° l'interjection

Priscien, qui avait accordé de l'importance au nom et au verbe (3), établit l'ordre de ses parties en prenant la forme comme principal critère, c'est-à-dire la distinction entre les groupes déclinables et ceux qui sont indéclinables (4). P. Hélie soutient que les mots déclinables doivent être antéposés aux indéclinables, puisque les déclinables peuvent fonctionner indépendamment des indéclinables, alors que ces derniers ne peuvent pas fonctionner sans les premiers. Il se range donc du côté de Priscien et critique le fait que Donat place l'adverbe avant le participe (5).

Tout en attachant, eux aussi, de l'importance au verbe et au nom, Donat et ses partisans placèrent le pronom après le nom, et l'adverbe après le verbe, selon leurs fonctions, et en cinquième position, vient le participe; ensuite, la conjonction, la préposition et l'interjection lui succèdent (5).

Mais le classement des parties selon les théories des Modistes n'est pas le même que l'ordre suivant lequel ils traitent des parties du discours; leur classement des parties déclinables est établi par une série de dichotomies suivant différents modes, ce que nous pouvons résumer par le schéma ci-dessous:



L'auteur des *Leys* a introduit dans son ouvrage cette théorie de la division des parties déclinales établie par les Modistes, en employant des expressions plus claires que ceux-ci. Il définit ainsi le nom:

“Per ayssso que dizem ses movement. e ses obra (“modus entis”) es divers del significat del verb. e del particip. qui significo temps et obra (“modus esse”). Per ayssso que dizem am certa et am determinata aprehensio. es divers del pronom.” (*G.A.*, T.II, P.18) Dans ce classement, l'adverbe est placé après le participe, la critique de P. Hélie que nous venons de lire est d'une juste portée, nous semble-t-il, d'autant qu'il s'agit de l'analyse des Modistes.

Notre grammairien passe ensuite en revue l'étymologie du mot “parties”; il soutient que ce mot vient du verbe “partager” et du nom “partie”, en écrivant que “son en nombre par.per so quar son viij.” (*G.A.*, T.II, P.4) Il nous semble que cet argument est trop spécieux. Cependant, depuis le haut Moyen-Age, cette méthode d'interprétation n'était pas très rare. La foi religieuse, catégorique et excessive, apporta également une interprétation dite anagogique qui sera reprise dans la grammaire de Priscien et également de Donat. Par exemple, on lit, dans un manuscrit anonyme du IXe siècle, une interprétation abusive et anagogique concernant les trois personnes du verbe, selon laquelle celles-ci faisaient allusion à la Trinité (7). Smargade (805-824, abbé à Verdun), tira également de la Bible le symbolisme du nombre 8 des parties du discours:

“Les uns ont prétendu que le nombre des parties du discours est plus nombreux, et les autres qu'il est moins nombreux. Cette Eglise universelle n'en admet que huit. (sans doute, cela signifie les huit ordres: L'ostiarat, le lecteur, l'exorciste, l'acoyte, le subdiaconat, le diaconat, le presbytériat, l'épiscopat). Je suis convaincu que cela repose sur l'inspiration divine. (...) De plus, le nombre huit se trouve souvent dans les Saintes Ecritures, comme nombre sacré.” (8).

Enfin, notre auteur explique, en usant de sa métaphore favorite, le régime des parties du discours; il compare le verbe à l'empereur ou au grand prince, car ils veulent commander et régir. Nous aurons l'occasion de reprendre ce problème.

Voilà l'ordre des huit parties du discours, l'explication étymologique du mot “parties” et celle de la rection des parties selon l'auteur des *Leys*; tout cela démontre les caractéristiques des études médiévales.

## NOTES

### A. Les source de l'auteur des *Leys*

- (1) "Catholicort' ditz que. siquando. nequando", T. I, G. A, P.80
- (2) "Le Gressimes pauza aquesta figura sotz la figura de scema.", T. III, G. A, P. 264
- (3) "hom no pronuncia mas. un. e per so ditz lo Versificayres.", T. III, G. A, P.52
- (4) "Aristotels e li antic natural phylozophe." T. II, G. A, P.30
- (5) cf. T. II. G. A, P.402
- (6) "*La poésie provençale au XIVe siècle dans le sud-ouest*" dans *l'Histoire de na France*, T. XXXVIII, PP. 60-64
- (7) Dans les *Leys*, "N'At" est écrit "Natz" (cas sujet) et "N'Ath (Nath)" (cas régime). Selon J. Anglade, "Mons" est le nom d'un village à 12 kilomètres de Toulouse. (*Romania*, T. LI, 1925, P. 422)
- (8) "*Les Leys d'Amors et Giraut de Borneil*" dans *Romania*, T. LIII, 1927, PP. 381-383

### B. La conception de la grammaire

- (1) Denys le Thrace définit ainsi la grammaire:  
"La grammaire est la connaissance pratique des usages généraux des poètes et des prosateurs." (R. H. Robins, *Brève histoire de la linguistique*, (éd. originale *A short history of linguistics*) P.37
- (2) Voici la conception de la grammaire selon Guillaume de Conches:  
"Ars igitur GRAMMATICA est collectio preceptorum quibus ad *recte scribendum* et *recte scripta pronunciantum* instruimur; dicta ars quia illius precepta manus et linguas hominum quodam modo artant ne aliter liceat vel scribere vel pronunciare." (*Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, T. XXVII, 1960, P. 224)
- (3) Les grammairiens du XIIIe siècle attribuaient cette opinion sur la grammaire à Priscien. (Thurot, *Extrait*, P. 122)  
"Grammatica est scientia recte scribendi, recte scripta intellegendi, recte intellecta pronuntiare"
- (4) Audax, *Excertia*, K. 7, P. 321  
De plus, Marius Victorius classe la grammaire en deux parties:  
"Grammatica autem ars quae est ? Spectativa orationis et poematos. Haec quot modis discernitur ? Tribus.  
Quibus ? Intellectu poetarum et recte loquendi scribendique ratione. Huius plerique quot partes tradiderunt ? daus. Quas ? Εξηγητικὴν atque Ὀριστικὴν.  
(*Ars Grammatica*, K. 6, P. 1)

- (5) Cité par R. H. Robins, dans la *Brève histoire de la linguistique*, P. 37
- (6) “Cum Grammatica sit scientia *organica*, oportet quod illud in Grammatica est principaliter consideratum, sit *organicum*; (. . .) (D. Scotus, P. 179)

C. Le classement des parties du discours

- (1) l'ordre des parties selon Siger de Courtrai est le suivant: “nomen, verbum, participium, pronom, adverbium, coniunctio, praepositio, interjectio”
- (2) Par exemple, D. Scotus écrit ainsi: “(. . .) primo videamus de modo significandi *Nominis*, secundo de modo significandi *Pronominis*; et sic de caeteris secundum ordinem Donati.” (D. Scotus, P. 26)
- (3) “In superiore libro de articularium dictionum et pronominum tractantes constructionibus, necessario plurima etiam de nominis et verbi constructionibus, sine quibus illa orationem perfectam complere nequeunt, diximus, quippe quae ex maxima parte communes eis sunt cum illis. “(K. 3, LIB. XVIII. P. 210)  
cf. Siger de Courtrai : “Si tollas nomen aut verbum, imperfecta fit oratio.” (cité par G. L. Bursill-Hall, *Speculative Grammars of the Middle Age*, P. 139)
- (4) “Dictionum aliae sunt uniformes, id est indeclinabiles, ut adverbium, coniunctiones, praepositiones, interiectiones, alias declinabiles, ut nomina, verba, participia, pronomina.” (K. 2, LIB. VIII, P. 452)

Mais l'ordre des parties que Priscien définit au début de son ouvrage n'est pas le même que celui du traitement dans son exposé: l'ordre des parties qu'il définit est le suivant: le nom, le verbe, le participe, le pronom, l'adverbe, la préposition et la conjonction. (Il ne définit pas ici l'interjection.) (K. 2, LIB. II, PP.54-56)

L'ordre du traitement est, comme: le nom (LIB. II-VII), le verbe (VIII-X), le participe (XI), le prénom (XII-XIII), la préposition (XIII), l'adverbe (XV), l'interjection (XV) et la conjonction (XVI).

- (5) “Male ergo fecit ‘Donatus’ quod adverbium statim post ipsum verbum posuit ante participium inter declinabilia, propter quod videretur fortasse alicui quod ex quo ita visum est Donato, saltem post declinabilia deberet poni statim adverbium. Ideoque occurrit Priscianus decens quod nec etiam inter declinabilia nec etiam post declinabilia primum ponitur adverbium.” (*The summa*, CIMAGL, XXVII, 20-21, P. 30)
- (6) Voici l'argument de Servius, le représentant des partisans d'un autre ordre que celui de Priscien et de P. Hélié :

“Dans ces 8 parties du discours, l'ordre établi par Donat, est naturel. Avec raison, le nom occupe donc le premier rang; car le nom donne l'idée de toutes les choses. Après le nom, on doit placer le pronom, car il remplit la fonction du nom et on ne doit pas l'arracher à sa signification. Ensuite, suit le verbe, qui est employé fréquemment. Puis,

l'adverbe, qui ne se sépare jamais du verbe. Le participe est placé, à juste titre, après le verbe et le nom; car il est né de ces deux parties du discours.

Quand la préposition vient après le nom et le verbe, elle y est à bon endroit, placée, post-posée aux parties du discours mentionnées cidessus. Ainsi la conjonction qui contracte tout, ne doit pas occuper le premier rang. L'interjection est donc placée en dernier rang, car elle n'"exprime rien si ce n'est l'affection qui est interposée rarement." (K. 4, *SERVII COMM. IN DONATUM*, P. 406)

Bien que ce commentateur de Donat dise qu'il faut placer la préposition au sixième rang, il en traite dans son exposé, après la conjonction. (cf. *ibid.* P. 418).

(7) Thurot, *Extrait*, P. 65

Personae autem verbis accidunt III. Quod credo divinitus esse inspiratum, ut quod in Trinitatis fide credimus in elequiis inesse videatur.

(8) Hans Arens, *Sprachwissenschaft*, P. 36

Die einen haben behauptet, daß es mehr, die andern, daß es weniger Teile gebe. Die Weltumspannende Kirche aber umfasst nur acht, [Hiermit sind vermutlich die acht ordines gemeint: Ostiariat, Lektorat, Exorzistat, Akoluthat, Subdiakonat, Presbyterat, Episkopat. (P. 36 en marge)] Ich bin überzeugt, daß dies auf göttlicher Inspiration beruht. Da durch die Kenntnis des Lateinischen die Erwählten am ehesten zur Erkenntnis der Trinität kommen und unter ihrer Führung auf den königlichen Wegen hinauf in die himmlische Heimat schreiten, war es notwendig, daß die lateinische Sprache in solcher Anzahl der Teile Vollendet würde. Auch findet sich ja die Zahl 8 in den heiligen Schriften häufig als geheiligte Zahl. (P. 36).

## BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDER GALLUS (DE VILLA-DEI)

: *Doctrinale cum glosa Focandi monieri et annotationibus simul adiuntis Impressum Trecensi in officina Johannis Le coq.* In-8, carac. goth., 1506 (B. M. P.)

: *Das Doctrinale des Alexander de Villa-Dei*, éd. D. Reichling, Berlin, 1893 (B. N.)

ANGLADE, J. (éd.)

: *Las Leys d'Amors* (Manuscrit de l'Académie des Jeux-Floraux), Toulouse et Paris, 1919

: *Les troubadours de Toulouse*, Slatkine reprints, Genève, 1973

: *Grammaire de l'ancien provençal*, Paris, 1921

: *Les Leys d'Amors et Giraut de Borneil, Romania*, T. LIII, 1927, PP. 381-383

: *Le tourbadour N'AT DE MONS et les Leys d'Amors, ibid.* T.LI, 1925, PP.414-422

ARENS, H. : *Sprachwissenschaft*, München, 1955

ARISTOTE : *Organon (Les Catégories, De l'Interprétation, Les Topiques, Les Analytiques)*  
Trad. de J. Tricot, Paris, Vrin, 1959 (B. U. P.)

. *Logique d'Aristote*, trad. et noté par J. Barthelemy, Paris, 1839-1844 (B. M. P.)

: *La Physique*, I-IV, texte et trad. de H. Carteron, Les Belles Lettres, Paris, 1973  
(B. M. P.)

: *La Métaphysique*, trad. de J. Tricot, Vrin, Paris, 1974 (B. M. P.)

: *La Poétique*, le texte grec avec une trad. et des notes de lecture par R. Dupont-Roc et J. Lallot, Seuil, Paris, 1980

BRUNEL, C. : *Les plus anciens chartes en Langue provençale*, A. Picard, Paris, 1926 (B. M. P.)

BURSILL-HALL, G.-L.

: *Speculative grammars of the Middle Ages*, Mouton, La Haye et Paris, 1971

: *Grammatica speculativa of Thomas of Erfurt*, Lengman, London, 1972

COLLART, J. : *Varron grammairien latin*, Paris, 1954

DELHAYE, PH.

: *Grammatica et ethica au XII<sup>e</sup> siècle, Recherches de Théologie Ancienne et Médiévale*, 1958, PP. 59-110 (B. U. P.)

DONATUS : *Ars Grammatica*, éd. H. Keil, *Grammatici Latini*, Vol. IV, Lipsiae, 1864 (B. U. P.)

EBERHARDUS BETHUNIENSIS:

: *Graecismus*, (lieu et date de l'édition ne se trouvent pas) (B. M. P.)

FREDBORG, K. M.

: *The dependence of Petrus Helias' summa super Priscianum' on William of Conches' glose super Priscianum*, G. I. M. A. G. L. 11 Copenhagen, 1973, PP.1-57

GATIEN-ARNOULT (éd.)

: *Las flors del gay saber estier dichas Las Lays d'Amors*, T. I-III, Toulouse, 1841-1843 (B. U. P.)

GILSON, E. : *La philosophie au Moyen-Age*, T. I et II, Paris, 1976

GODFREY, R. G. : *The Language Theory of Thomas of Erfurt*, *Studies in Philology*, 57, PP.22-29, (C. E. S. C. M.)

GRABMANN, M. : *De Thoma Erofordiensi auctore grammaticae quae Ioanni Duns Scoto adscribitur speculativae*, *Archivum Franciscanum Historicum*, Vol. 15, 1922, PP. 237-277

GUESSARD, F. : *Grammaire provençales de Hugues Faidit et de Raymond Vidal de Besaudun* (XIII<sup>e</sup> s.) (A. Frank, Paris, 1858) Slatkine Reprints, Genève, 1973

GUILLAUME DE CONCHES

: *Les Gloses sur Priscien*, *Recherches de Théologie Ancienne et Médiévale*, T. XXVII, 1960

HAUREAU, B. : *De la Philosophie scolastique*, T. I et II, Paris, 1850 (B. U. P.)

HEIDEGGER, M. : *Die Kategorien und Bedeutungs lehre des Duns Scotus*, Tübingen, 1916

HEINMANN, S. ; *Zur Geschichite der grammatischen Terminologie im Mittelalter*, *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 79, PP. 23-27 (C. E. S. C. M.)

HENRI D'ANDELI

: *Le lai d'Aristote, Poètes et romanciers du Moyen-Age*, Paris 1963 (B. M. P.)

HOLTZ, L. : *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical – étude et édition critique*, éd. du CNRS, Paris, 1981, (C. E. S. C. M.)

HUNT, R. W. : *Studies on Priscianus in the eleventh and twelfth century*, I, *Medieval and Renaissance Studies*, Vol. II, The Warburg, Institute University of London, 1941-43, PP. 194-231

: *Studies on Priscianus in the twelfth century*, II, *The school of ralph of Beauvais*, *Medieval and Renaissance Studies*, Vol. II, The Warbrug, Institute Univ. of London, 1950, pp. 1-56

ISIDORE DE SEVILLE

: *Isidori Hispalensis Episcopi Etymologiarum sive Originum*, Reprinted at the University Press Oxford, 1957, 1962

JEANROY, A. *Poésie provençale dans le Sud-Ouest de la France et en Catalogne du début au milieu du XIVE S. – suivi de : Leys d'Amors*, XXXVIII, paris, 1949, PP.1-233 (C. E. S. C. M.)

JOANNS BALTUS (Jean de Bâle ou Jean de Gêne) : *Catholicon*, Paris, 1499 (B. M. P.)

JOLY, A. et STEFANINI, J. (Présenté par)

: *La grammaire générale des Modistes aux idéologues*, Paris, 1977

- JOURDAIN, A. : *Recherches critiques sur l'âge et sur l'origine des traductions latines d'Aristote*, Paris, 1819 (B. M. P.)
- JULLIEN, B. : *Coup d'oeil sur l'histoire de la grammaire*, (Thèse de grammaire), Paris, 1855 (B. U. P.)
- KELLY, L. G. : *Grammar and Meaning in the Late Middle Ages*, Part, I, *Historiographia Linguistica*, 1, PP. 203-219, 1974
- : *De modis generandi: Point of contact between Noam Chounsky and Thomas of Erfurt*, *Folia Linguistica*, 5, 1971, PP. 225-252
- : *La grammaire à la fin du moyen-âge et les universaux, Essai de bibliographie, La grammaire générale des Modistes aux idéologues*, (présenté par A. Joly et J. Stefanini), Publ. de l'Univ. de Lille III, 1977, PP.1-10
- : *La physique d'Aristote et la phrase simple dans les ouvrages de grammaire spéculative, La Grammaire Générale des Modistes aux Idéologues*, (présenté par A. Joly et J. Stefanini) P. U. de Lille, 1977, PP.107-124
- LE GOFF, J. : *Les intellectuels au moyen-âge*, Seuil, Paris, 1957
- LEON, A. : *Histoire de l'enseignement en France*, "Que sais-je ?", Paris, 1961
- MOLINIER, G.: *Las Leys d'Amors* (manuscrit), Académie des Jeux-Floraux, Toulouse, 1356
- PARE, G. BRUNET, A. TERMBLAY, A.
- : *La Renaissance du XII<sup>e</sup> siècle, les écoles et l'enseignement*, Paris, Vrin, Ottawa, Institut d'Etudes Médiévales, 1933
- PETRUS HELIAS: *Summa*, rééd. par L. Reilly, Toronto (Canada), 1983
- : *The summa of Petrus Helias on Prisianus Minor, CIMAGL*, N°27-28, Institut, Univ. de Copenhague, 1978 (C. E. S. C. M.)
- PRISCIANUS : *Institutionum Grammaticarum*, Libri XVIII, *Grammatici Latini*, Vols. II-III, éd. H. Keil, Lipsiae, 1859-1860 (B. U. P.)
- ROBINS, R. H.: *Ancient and Medieval Grammatical Theory in Europe*, London, 1950
- : *Brève histoire de la linguistique* (Titre original: *A Short History of Linguistics*, London, 1967), Trad. de l'anglais par M. Borel, Seuil, Paris, 1976
- ROOS, H. : *Sprachdenken in Mittelalter, Classica et Medievalia*, 9 (1984), PP. 200-215 (C. E. S. C. M.)
- SCOTUS, D. (ou THOMAS D'ERFURT)
- : *De modis significandi grammatica speculativa*, éd. par M. F. Garcia, Florence, 1902, (B. N. Centrale d'Italie)
- STEFANINI, J.: *Les Modistes et leur apport à la théorie de la grammaire et du signe linguistique, Semiotica*, 8, 1973, PP. 263-275 (B. U. P.)
- : *De la grammaire aristotélicienne, La Grammaire Générale des Modistes aux Idéologues*, Press. Univ. de Lille, 1977

THUROT, CH.: *Extrait de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen-Age*, Paris, 1868 (B. U. P. et C. E. S. C. M.)

#### Abréviations

- (1) G. A. : Gatien-Arnoult, rédacteur de *Las Leys d'Amours*, Toulouse, 1841-1843  
J. A. : Joseph Anglade, rédacteur de *Las Leys d'Amours*, Toulouse, 1919  
D. Scotus (ou Thomas d'Erfurt) : Auteur du *De modis significandi sive grammatica speculativa*, Firenze, 1902  
C. I. M. A. G. L. : *Cahier de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin*, Université de Copenhague  
K. : H. Keil, éditeur des *Grammatici Latini*, Libri XVIII, Lipsiae, 1859-1860
- (2) B. N. : Bibliothèque Nationale de Paris  
B. U. : Bibliothèque Universitaire  
B. U. P. : Bibliothèque Universitaire de Poitiers  
B. M. P. : Bibliothèque Municipale de Poitiers  
C. E. S. C. M. : Bibliothèque du Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale de l'Université de Poitiers